EMC · TERMINALE GÉNÉRALE

Défense et engagement international

7 notions, l'essentiel à retenir et les pièges à éviter.



1 Défense et sécurité nationale

- Protéger le territoire, la population, les intérêts ; menaces extérieures et intérieures liées (Livre blanc de 2008).
- Dissuasion nucléaire (depuis 1960) : défensive, nationale, décidée par le Président.

2 Qui décide ?

Art. 15 : Président, chef des armées ; art. 21 : Premier ministre ; art. 35 : Parlement

- Intervention à l'étranger : Parlement informé sous trois jours, autorisation au-delà de quatre mois (2008).
- LPM 2024-2030 : 413 milliards d'euros ; environ 2 % du PIB en 2024.

3 La France à l'ONU

- ONU (1945, 193 États) : sécurité collective ; casques bleus, dont la FINUL au Liban.
- Conseil de sécurité : 15 membres, 5 permanents avec veto ; 9 voix sans veto pour adopter.

4 OTAN et Union européenne

- OTAN (1949) : article 5 ; France hors du commandement intégré de 1966 à 2009 ; 32 membres.
- UE : PSDC, opération Atalante (2008), clause d'assistance mutuelle invoquée par la France en 2015.

5 Les opérations extérieures

- Base légale : mandat de l'ONU (Libye, 2011), demande d'un État (Mali, 2013), légitime défense.
- Barkhane au Sahel (2014-2022), puis retrait d'Afrique et priorité au flanc est de l'Europe.
- Sentinelle (2015) : opération intérieure, pas une opex.

6 Les citoyens et la défense

- Service militaire suspendu (1997) ; recensement à 16 ans et JDC obligatoires, filles et garçons.
- Engagements : réserve et garde nationale (2016), service civique, service national volontaire (2026) ; SNU en extinction.

7 L'engagement humanitaire

- Henry Dunant, CICR (1863) ; conventions de Genève (1864, 1949) ; crimes de guerre jugés par la CPI.
- Acteurs : CICR, agences de l'ONU, ONG (MSF, 1971), États ; neutralité, impartialité, indépendance.

Pièges à éviter

- Croire que le service militaire est supprimé : il est suspendu, recensement et JDC restent obligatoires.
- Confondre le Président, chef des armées, et le Premier ministre, responsable de la défense nationale.
- Confondre l'ONU (sécurité collective, 193 États) et l'OTAN (alliance militaire, 32 États).
- Croire que l'abstention d'un membre permanent vaut veto : seul un vote contre bloque.
- Confondre la CPI (juge des individus) et la CIJ (différends entre États).